

Actualités

## Portes ouvertes : le succès toujours au rendez-vous / p.3

parole à Jean-Philippe Carpentier, président de Federec / p.2 grand angle Cométhà : un projet évolutif et porteur de solutions innovantes / p.4-5 du territoire au terrain Glean, le banc qui se lève pour l'antigaspi / p.6 en direct des installations Paris XV, un centre de tri modernisé / p.7 international A Dolisie, au Congo, un modèle de projet inspirant / p.8

# Jean-Philippe Carpentier

Président de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)

Jean-Philippe Carpentier résume les principaux constats des dernières années et les perspectives d'avenir du marché du recyclage. Dans un contexte particulièrement sensible pour la filière, il revient sur les freins et leviers que rencontre ce secteur complexe.



**“Il est indispensable d’engager un dialogue entre toutes les parties prenantes pour s’assurer que tous les produits mis en marché seront recyclés en conditions réelles”**

**Après une année 2017 qui indiquait une reprise, comment se porte le marché du recyclage sur le dernier exercice ? Quelles sont les perspectives d’activité à plus long terme ?**

Après deux années très difficiles en 2014 et 2015, 2016 a marqué le début de la reprise qui s’est confirmée les années suivantes. Cependant, malgré une hausse des volumes collectés, des investissements et des emplois créés en 2018, nos entreprises ont des difficultés croissantes à valoriser les Matières Premières issues du Recyclage (MPiR) sur les marchés nationaux et internationaux. De nombreux événements conjoncturels ont eu des conséquences notables sur notre activité, auxquelles se sont ajoutées des turbulences économiques et réglementaires.

**En quoi le recyclage est-il un marché complexe et soumis à de fortes variations ?**

Le marché du recyclage est un marché cyclique et mondial qui doit jongler entre les variations des cours des matières premières fossiles ou primaires, les données économiques et géopolitiques, les différentes réglementations. En 2018, le symbole de cette complexité est la filière papiers-cartons qui connaît une situation préoccupante voire catastrophique au niveau européen. Les filières se mobilisent et font face collectivement à ces défis qui se complexifient depuis plusieurs mois. La régulation des stocks sur site constitue aujourd’hui une priorité et un défi pour les exploitants de nos installations. Ceux-ci sont par ailleurs confrontés au problème majeur de prise en charge des refus de tri par les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux.

**Pour la filière plastique, le recyclage est problématique. Quels sont les freins et les leviers ? Le retour de la consigne est-il une solution viable ?**

Le recyclage du plastique doit être appréhendé résine par résine. Certaines résines comme le PET (polyéthylène téréphthalate) sont très bien recyclées, tandis que d’autres comme le PS (polystyrène) le sont beaucoup moins. Les freins et leviers se situent à deux niveaux. D’abord, au stade de l’éco-conception en amont de la mise en marché. Il est indispensable d’engager un dialogue entre toutes les parties prenantes pour s’assurer que tous les produits mis en marché seront recyclés en conditions réelles. Ensuite, au stade des débouchés des matières premières issues du recyclage. Si une résine plastique est techniquement recyclable, elle peut ne pas être finalement recyclée faute de débouchés industriels.

Le retour de la consigne est une fausse bonne idée. Elle vient paupériser le service public de la gestion des déchets et porte un coup au portefeuille des Français alors que son bénéfice environnemental reste non prouvé et largement discutable. Nous devons continuer dans la dynamique de l’extension des consignes de tri qui apporte, elle, une solution de plus en plus performante à l’ensemble des emballages et lancer un plan de déploiement de la collecte sélective hors foyer.

**Qu’en est-il de la destination finale des matières en France, en Europe et à l’étranger ?**

La destination finale de nos MPiR doit être appréhendée filière par filière. En majorité, les débouchés de nos matières sont en France et en Europe. Notre filière est une industrie ancrée dans nos territoires. À titre d’exemple, plus de la moitié des plastiques recyclés est achetée en France et environ 40% en Union européenne. Pour la filière papiers-cartons en 2018, 58% sont achetés en France, 34% en Union européenne et 8% hors Union européenne.

## Où vont les matériaux triés par le Sycptom ?

Les emballages et papiers triés par le Sycptom sont vendus à des filières de reprise de matériaux recyclables. Une activité qui se concentre très majoritairement sur le territoire national : en 2018, 98,8% des tonnages ont été recyclés en France et 1,1% dans les pays voisins européens. Si les chiffres pour l’année 2019 ne sont pas encore arrêtés, l’intégralité des tonnages triés par le Sycptom est vendue en Europe.

## Une instance de dialogue pour le Grand défi

Pour assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions du Grand défi, le Comité syndical, réuni le 7 novembre, a décidé d'activer la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cette instance de dialogue et de consultation regroupe des membres du Comité syndical et des représentants de cinq associations<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> France nature environnement Île-de-France, Consommation logement cadre de vie Île-de-France, UFC Que-Choisir Île-de-France, Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire d'Île-de-France, Conseil national des associations familiales laïques.

## Intervention au colloque IRCC

Les 14 et 15 octobre à Vienne (Autriche), le Syctom a participé au colloque international IRCC *Waste-to-Energy*. Frédéric Roux, directeur des usines de traitement, a présenté la stratégie du Syctom appliquée à ses trois centres et les projets d'innovation énergétique.

## Rencontres européennes de la propreté urbaine

Les 27-28 novembre à Versailles, l'Association des villes pour la propreté urbaine a organisé les 4<sup>e</sup> Rencontres européennes de la propreté urbaine en partenariat avec le Syctom. L'occasion d'échanger autour de la convergence des problématiques déchets et propreté.

### agenda

#### Réunion du Comité syndical

17 décembre, à 15h

Hôtel de Ville de Paris, 5 rue de Lobau - Paris 4<sup>e</sup>

#### Réunion du Bureau

6 février, à 9h30, lieu non déterminé

#### Cérémonie des vœux institutionnels

30 janvier, aux salons de Boffrand du Sénat

## PORTES OUVERTES À ISSÉANE ET PARIS XVII

# Le succès toujours au rendez-vous

Pour la Semaine européenne de la réduction des déchets, le Syctom a accueilli le grand public au sein de deux installations. Des visites essentielles pour appréhender concrètement la valorisation des déchets.



À l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, organisée du 16 au 24 novembre, le Syctom a ouvert les portes de deux de ses centres : le centre de valorisation énergétique Isséane, à Issy-les-Moulineaux, et le centre de tri à Paris XVII. Environ 900 personnes ont pu entrer dans les coulisses du service public de traitement et de valorisation des déchets. Et accéder à des sites industriels en activité et habituellement fermés au grand public.

### VOIR POUR COMPRENDRE

Au centre de tri, les tapis roulants, les procédés technologiques et la cadence de tri en intéressent plus d'un. Dans le centre de valorisation énergétique, l'attention se porte sur l'immense grappin et la fosse à déchets visible depuis la salle de commande. Mais les visiteurs sont surtout impressionnés par le volume de déchets collectés en un seul jour. « Voir autant de détritus accumulés en si peu de temps pose évidemment question. Car au-delà du fonctionnement de nos installations, l'enjeu des portes ouvertes est de faire prendre conscience de notre surproduction de déchets. C'est ainsi que chacun pourra agir à son niveau. Les visites de site font d'ailleurs vite le plein, preuve que le public s'intéresse au sujet. C'est

encourageant car les habitants sont les premiers maillons du cycle », explique Cyrille Derouet, directeur de la prévention et de la sensibilisation au Syctom. Et les animations proposées par les éco-animateurs lors de ces journées appuient cette nécessité de réduire le volume de déchets et mieux trier.

### DÉMULTIPLIER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Un double enjeu qui fait écho au "Grand défi", lancé en juillet par le Syctom et élaboré avec les parties prenantes. « La prévention et la sensibilisation sont au cœur du plan d'actions du Grand défi. Nous allons démultiplier les moyens pour informer, éduquer et sensibiliser. Outre des visites guidées dans nos installations, des visites en réalité virtuelle seront proposées pour toucher le plus grand nombre notamment les milieux scolaires et périscolaires. Nous prévoyons aussi de développer le réseau d'éco-animateurs pour accentuer la présence sur le terrain, et déployer des outils et campagnes de communication ciblés de manière coordonnée avec les territoires membres du Syctom », précise Marie-Pierre Martinet, directrice générale adjointe Mobilisation publics et territoires au Syctom.

**Soyons courageux. Arrêtons la production des bouteilles en plastique.**

Chaque année, 16 milliards de bouteilles en plastique sont produites en France. 250 bouteilles par habitant et par an.

Nous sommes tous d'accord sur l'urgence à diminuer cette production. D'ailleurs la France s'y engage à 100%.

Oui, mais comment ?

Laisser faire les industriels-fabricants des bouteilles en plastique qui promettent au Gouvernement de les récupérer toutes, d'en recycler une partie tout en continuant à en produire de nouvelles, épuisant ainsi les ressources naturelles ?

Faire confiance aux Collectivités locales, responsables devant les citoyens, qui demandent au Gouvernement de prendre la mesure de l'urgence environnementale et climatique en inscrivant dans la Loi une trajectoire Zéro plastique interdisant la production de nouvelles bouteilles en plastique.

Plastiques à usage unique.  
**La consigne n'est pas la solution.**

**Les Collectivités locales, actrices du Service public de gestion des déchets.**

## Bouteilles en plastique : la consigne n'est pas la solution

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, du 19 au 21 novembre, le Syctom et de nombreuses autres collectivités en charge de la gestion des déchets restent mobilisés contre l'instauration d'un dispositif de consigne des bouteilles en plastique pour recyclage, tel que prévu dans le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. À travers une prise de position commune, appuyée par une campagne de presse, ils rappellent que 16 milliards de bouteilles en plastique sont produites par an en France. « Nous sommes tous d'accord sur l'urgence à diminuer cette production. Oui mais comment ? En faisant confiance aux collectivités locales, responsables devant les citoyens, qui demandent au gouvernement de prendre la mesure de l'urgence environnementale et climatique en inscrivant dans la loi une trajectoire zéro plastique interdisant la production de nouvelles bouteilles en plastique », précise la déclaration commune.

COMÉTHA

# Un projet évolutif et porteur de solutions innovantes

Le Syctom et le SIAAP ont présenté le 14 novembre dernier les avancées de leur partenariat d'innovation pour le cotraitement des boues des eaux usées et de la fraction organique des ordures ménagères résiduelles : le projet CométhA. Les résultats de la 1<sup>re</sup> phase de R&D sont encourageants et tendent vers une solution inédite de valorisation matière et énergétique d'un mélange d'intrants.

Maximiser la transformation de la matière organique pour accroître la production de gaz renouvelable, telle est l'ambition du Syctom et du SIAAP, unis depuis 2018 dans un partenariat d'innovation d'une ampleur unique en France.

## UN ENJEU ÉNERGÉTIQUE

Pourquoi un rapprochement entre ces deux services publics franciliens ? Parce qu'ils sont confrontés à un impératif de même nature : la valorisation de résidus riches en matière organique. Il s'agit d'intrants issus du traitement des ordures ménagères pour le Syctom, et de l'épuration des eaux usées pour le SIAAP. Deux autres substrats plus originaux entrent également dans l'équation : le fumier équin et les graisses de station d'épuration. Les deux opérateurs publics ont donc décidé de mettre en commun leurs moyens, expertises et savoir-faire pour faire émerger une technologie de valorisation du carbone contenu dans ce mélange d'intrants. Avec un double enjeu : réduire le volume des sous-produits et imaginer une solution de valorisation, matière et énergétique, durable en privilégiant la production d'une énergie renouvelable et de récupération. Une filière par ailleurs encouragée par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte et le Plan Climat de la Région Île-de-France.

## UN PARTENARIAT POUR ACCÉLÉRER LES SYNERGIES

Pour relever ce défi, les deux acteurs se sont engagés dans un partenariat d'innovation. Un cadre adapté et propice pour stimuler la R&D et faire émerger des solutions sur mesure, innovantes et viables. C'est ainsi qu'est né le projet CométhA pour lequel quatre groupements<sup>(1)</sup> d'entreprises de toute taille, laboratoires et universités ont été sélectionnés. Rémunérés pour leurs travaux et protégés en termes de propriété intellectuelle, ils ont présenté les enseignements de plusieurs mois de recherche lors d'une journée technique, le 14 novembre, au cours de laquelle la diversité des approches a été saluée. Ceux-ci sont maintenant en cours d'évaluation selon des critères précis, tels que la productivité en méthane, le bilan énergétique global, le coût du projet ou son impact environnemental. L'ultime étape de cette phase 1 : la décision en décembre du Syctom et du SIAAP de poursuivre, ou non, cette aventure et la sélection éventuelle d'un ou deux groupements titulaires.

## UNE PROUESSE INDUSTRIELLE

Fruit de la coopération entre les mondes de la recherche et de l'industrie, le projet devrait, dans sa seconde phase, aboutir à la construction et à l'exploitation d'une ou deux unités pilotes de traitement pour un test grandeur nature. Si les résultats sont concluants, la meilleure proposition donnera naissance à une unité industrielle nouvelle génération. Celle-ci sera alimentée par les boues venues des usines du SIAAP et par la fraction organique résiduelle (For) issue du traitement des ordures ménagères du Syctom. En l'absence actuelle d'installations produisant de la For, le projet

a mobilisé un autre syndicat de traitement : le SMET 71, représentant 343 communes de l'est de la Saône-et-Loire et du sud de la Côte d'Or.

« Dans un premier temps, le Syctom et son assistant à maîtrise d'ouvrage sont venus visiter notre usine, explique Coralline Blind, directrice du SMET 71. Par la suite, un bureau d'études s'est chargé chaque mois d'acheminer 500 kg de matière organique de qualité vers les quatre groupements. Nous l'avons fait par esprit de solidarité entre collectivités territoriales et pour contribuer à un projet ambitieux. Sur le principe, nous serions prêts à continuer en phase 2, à condition cependant que nous soyons en mesure de fournir les quantités de For demandées. Les modalités sont encore à arrêter. » Ce partenariat extérieur a permis que les travaux de recherche soient menés dans de bonnes conditions.

<sup>1</sup> Les quatre groupements sont les suivants : CMI/Sources/UniLaSalle/UTC ; Suez/Arkolia Énergies/ETIA ; Tilia/GICON France Biogaz/DBFZ/Fraunhofer IGB ; VINCI Environnement/Naldeo/CEA LITEN

## UN CHIFFRE

**90** millions d'euros c'est le budget alloué par les deux acteurs publics pour mener à bien leur projet, dont 9 millions pour la première phase de R&D.

## De partenariat en partenariat

Dans le cadre du projet CométhA, le Syctom et GRTgaz vont partager leurs expertises sur les questions de transformation des boues d'épuration et des déchets ménagers en gaz renouvelable et le couplage méthanisation et pyrogazéification. Ces technologies de conversion des déchets en biogaz pourraient compléter de façon opportune le procédé plus classique de méthanisation.

Quelle différence entre les deux méthodes ? Tandis que la méthanisation - sur le modèle de ce qui se passe dans la nature - a recours à la décomposition des matières organiques (ou fermentescibles) à l'aide de bactéries, la pyrogazéification est basée quant à elle sur un procédé thermo-chimique, qui consiste à chauffer les déchets à très haute température (comprise entre 800 et 1500°C), en l'absence d'oxygène.

Le partenariat entre le Syctom et GRTgaz portera sur la possibilité d'avoir recours à la pyrogazéification, en complément de la méthanisation, pour valoriser le digestat, substance résiduelle issue de la méthanisation. GRTgaz et son centre de recherche et innovation RICE apporteront ainsi au Syctom et plus largement au projet CométhA, une connaissance complète des différentes technologies de production de gaz renouvelable.

## UN PROJET EN TROIS TEMPS...



**2018-2019**

### Recherche & Développement

Les groupements ont mené des travaux de recherche et essais en laboratoire sur une période de 18 mois, et réalisé un avant-projet sommaire de leur unité pilote. Un ou deux groupements seront retenus en décembre 2019 après décision commune du Sycptom et du SIAAP.

**2020-2022**

### Mise au point d'un pilote

Pendant 3 ans, il s'agira de concevoir, construire et exploiter un ou deux pilotes industriels, pour tester sur le terrain et dans des conditions d'exploitation réelles, les solutions imaginées en phase 1. Un seul groupement sera retenu si les résultats sont concluants.

**À partir de 2023**

### Construction et mise en service d'une unité industrielle

Implantée sur un terrain du SIAAP, cette unité industrielle sera construite par le titulaire ayant proposé la solution la plus pertinente en phase 2 au regard des objectifs du projet commun.



## ...ET AMBITIEUX

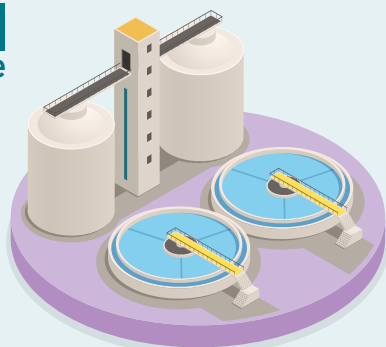
**15 laboratoires impliqués**  
**300 essais en laboratoire**

## LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet Cométh vise à explorer des procédés en amont et aval de la co-méthanisation des intrants dans une unité industrielle ci-dessous :

**PRIORISER**  
la fraction organique résiduelle

**INCLURE**  
les boues des eaux usées (volume non déterminé)



**ENVISAGER**  
les graisses d'épuration issues des eaux usées

**ÉTUDIER**  
le fumier équin

### 3 questions à

**Jacques Olivier**

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIAAP,  
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT  
FRANCAIS



Nous souhaiterions que les acteurs des filières de l'eau, de l'énergie et des déchets profitent des enseignements de ce partenariat d'innovation

### Quel est l'intérêt pour le SIAAP de s'associer au Sycptom pour mener un partenariat d'innovation ?

**J. O.** Acteur engagé pour l'environnement, le SIAAP réalise une mission d'intérêt général qui va au-delà du traitement des eaux usées : valorisation énergétique des sous-produits issus de l'épuration des eaux usées, protection des milieux naturels, anticipation des évolutions aussi bien climatiques que démographiques. Le lancement d'un partenariat d'innovation avec le Sycptom, avec qui il collabore depuis plusieurs années, repose sur la conviction que la capacité à créer des synergies industrielles entre eux, permettra à moyen terme d'offrir des solutions innovantes, d'optimiser les projets au bénéfice du développement du territoire et de gagner en efficacité environnementale et énergétique.

### De quelle manière le projet Cométh répond-il à un enjeu énergétique ?

**J. O.** Il a pour ambition de démontrer que la cométhanisation des deux gisements de matière organique est susceptible de déboucher sur un bilan énergétique et environnemental très supérieur à celui atteint dans le cadre de filières de traitement séparées. Le principal objectif technique est de maximiser la transformation de la matière organique en biogaz tout en minimisant les quantités de sous-produits. Le biogaz produit sera ensuite épuré pour être transformé en biométhane et injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel, afin d'être mis à disposition du territoire dans une logique d'économie circulaire. Cet objectif s'inscrit pleinement dans les orientations définies par les pouvoirs publics en faveur des énergies renouvelables, en particulier la production de gaz renouvelable, transcrites dans la Loi de transition énergétique pour une croissance verte, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ou la Stratégie Énergie-Climat de la Région. Nous pouvons aussi souligner l'ambition de tous les acteurs de la filière du gaz avec une étude conjointe de l'ADEME, GRT Gaz et GRDF en 2018 qui a montré qu'un mix de gaz 100 % renouvelable sera possible d'ici 2050.

### Quelle ambition pour ce partenariat d'innovation ?

**J. O.** Au-delà du renforcement de leur collaboration commune, le SIAAP et le Sycptom souhaitent que les réflexions menées dans le cadre du partenariat d'innovation puissent profiter à l'ensemble des acteurs des filières de l'eau, de l'énergie et des déchets. Les prochains mois permettront de déterminer précisément les conditions de diffusion des savoirs issus du partenariat d'innovation sur le projet Cométh.

ANTI GASPILLAGE

# Glean, le banc qui se lève pour l'antigaspi

Lauréat du concours Design Zéro Déchet, le projet Glean a pu se déployer sur le terrain pour réduire le gaspillage alimentaire.



Un banc public qui se transforme en table pour distribuer les invendus des marchés. C'est le concept de Glean, imaginé par Erika Cupit, lycéenne et lauréate du concours Design Zéro Déchet 2016 sur la thématique des biodéchets. Soutenu et financé par le Sycdom, le projet a ensuite été développé avec le studio Franck Magné, en lien étroit avec l'étudiante Erika Cupit, et en partenariat avec la Ville de Vitry-sur-Seine.

Les premiers modèles ont été fabriqués en France par une coopérative ouvrière. Inaugurés à Vitry-sur-Seine le 21 septembre, ils sont utilisés par l'association Moissons solidaires qui agit contre le gaspillage alimentaire, très important en fin de marché. Chaque samedi, les bénévoles, qui collectent 500 kg à 1 tonne d'aliments invendus (fruits, légumes, pain...), peuvent ainsi disposer leur « récolte » sur un présentoir adapté avant la distribution aux bénéficiaires. « *Auparavant, nous devons apporter à chaque fois des tables pliantes, bancales et petites, explique Nicole Lejeune, trésorière et bénévole. Là, tout reste sur place, la surface du plan de travail nous permet de facilement trier et emballer les produits, et l'étagère du dessous nous sert d'espace de stockage... Nous gagnons clairement en efficacité et en ergonomie* ».

SENSIBILISATION

## Un kit pédagogique sur les déchets alimentaires



Val'



Jo'

**De nouveaux outils ludiques pour sensibiliser les enfants et les adolescents.** Jo' la carotte et Val' la banane sont les nouvelles mascottes pour sensibiliser les plus jeunes au tri des déchets alimentaires. Leur apparition vient accompagner la nouvelle gamme d'outils pédagogiques à destination du milieu scolaire et périscolaire : fiches d'activités, dictées des déchets, jeu memory... De la maternelle à l'élémentaire, ces outils sont conçus pour faciliter la compréhension des enjeux liés aux déchets alimentaires : gaspillage, tri et collecte, compostage et valorisation. Collégiens et lycéens disposent, eux, d'une mallette documentaire et les enseignants et animateurs, d'un livret d'accompagnement et de fiches connaissances dédiés.

**Kit téléchargeable sur :**  
[mesdechetsalimentaires.fr/les-outils-pedagogiques-par-cible](http://mesdechetsalimentaires.fr/les-outils-pedagogiques-par-cible)

RÉEMPLOI

## Ouverture d'une ressourcerie à Chaville



**Depuis l'automne, les Hauts-de-Seine compte un nouvel espace dédié au réemploi.**

Le centre commercial du quartier des Créneaux, à Chaville, était abandonné. Désormais, il accueille du public et une nouvelle activité. Au rez-de-chaussée, quatre anciens locaux commerciaux ont été transformés pour devenir la ressourcerie « La P'tite Boutique ». Inaugurée le 12 octobre, elle compte un espace dédié au dépôt et au stockage, un espace de vente d'objets divers, et un « Dressing ».

**Soutenir et promouvoir le réemploi**

Initié par la Ville de Chaville, et géré par l'association Espaces, le projet vise également la réinsertion puisqu'il a permis l'embauche de six personnes en contrat d'insertion. Une double démarche environnementale et sociale soutenue par le Sycdom, qui a apporté une aide financière de 46 600 € pour l'aménagement des lieux et l'acquisition de matériel.

Le Sycdom soutient de telles initiatives depuis des années. Notamment, à travers son Plan d'accompagnement des collectivités 2015-2020, il conduit des études de faisabilité en amont de la création de ressourceries, promeut le réemploi à travers des actions de sensibilisation, et accompagne la création et le développement de recycleries (acquisition de matériels, aménagement des locaux, travaux, etc.).

**En savoir + :**

[laptiteboutiquedescreneaux.org](http://laptiteboutiquedescreneaux.org)

PARIS XV

## Un centre de tri modernisé

L'installation a été remise en service en septembre, à l'issue d'un important chantier. Un site rénové, intégrant les dernières technologies, et capable de traiter deux fois plus de déchets.

Les travaux auront duré dix mois. Et c'est un centre totalement modernisé qui a rouvert ses portes. Il assure aujourd'hui un tri d'une grande précision et affiche une capacité de traitement plus importante (32 000 tonnes de déchets par an), lui permettant de s'adapter à l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

Le process intègre les technologies les plus performantes, installées pour un traitement en deux étapes. D'abord, la préparation mécanique du flux, avec un tri granulométrique complété par un criblage balistique, puis un tri automatisé composé de cinq séparateurs optiques, un séparateur aéroulque (films plastiques), deux overbands (acier) et deux sépa-

rateurs à courant de Foucault (aluminium). Un contrôle qualité est ensuite effectué par les agents de tri. Au final, dix tonnes de déchets sont traitées par heure sur cette chaîne de tri dernier cri.

La sécurité et les conditions de travail ont demandé une vigilance particulière. La protection incendie a été renforcée et l'empoussièrément limité par des convoyeurs bâchés. Le bruit est également réduit grâce à un caisson acoustique sur trois niveaux regroupant les machines de tri optique. Enfin, les agents de tri assurent le contrôle qualité en fin de chaîne dans des cabines répondant aux dernières normes ergonomiques.



### Une ambition écologique forte

Le centre s'inscrit dans une logique de préservation et de développement de la biodiversité. La moitié de la surface du site est végétalisée et l'entretien des espaces verts fait l'objet d'une gestion différenciée : engagement « zéro phyto », nouvelles essences d'arbustes moins consommatrices d'eau, composteurs pour les déchets verts... Quatre ruches ont été installées ainsi que des hôtels à insectes et abris pour oiseaux afin de permettre à la biodiversité de se développer. Autre enjeu, limiter l'empreinte carbone et optimiser les ressources. Cela passe par une démarche de basse consommation, des matériaux recyclables, des panneaux photovoltaïques, un chauffage solaire, la récupération des eaux de pluie, et le recours à la voie fluviale pour le transport des matériaux triés.



IVRY/PARIS XIII

## Les bases de la future UVE sont posées

Après la déconstruction d'une partie du site historique et la relocalisation de certaines fonctionnalités de l'usine pour maintenir son exploitation, les travaux de l'UVE sont entrés dans leur phase de réalisation.



Le chantier de reconstruction du centre à Ivry-Paris XIII entre dans une phase de réalisation concrète et les bases de la future unité de valorisation énergétique (UVE) sont en cours d'installation depuis l'été. Les fondations profondes, comprises entre 20 et 30m, sont composées de 360 pieux forés et 136 panneaux de parois moulées en béton armé. Cinq grues à tour sont également montées de manière progressive jusqu'en janvier : des opérations réalisées le week-end car nécessitant l'absence d'activité sur le chantier. Une communication de proximité est également déployée auprès de la population :

palissades de chantier, diffusion flash infos, refonte du site internet.

L'UVE sera mise en service en 2023, à l'issue de cinq ans de travaux. Viendrait ensuite le lancement de la seconde phase : la déconstruction de l'UIOM puis la construction d'une unité de valorisation organique (UVO) incluant une unité de réception et de conditionnement des biodéchets ainsi qu'une plateforme logistique de transport alternatif (LTA). Un projet que la municipalité d'Ivry-sur-Seine a souhaité questionner en déposant une demande de moratoire de trois ans.

Si le Comité syndical, réuni le 7 novembre, a adopté ce moratoire, celui-ci s'accompagne d'un engagement des communes du bassin versant à mettre en place la collecte séparative des déchets alimentaires. Un préalable nécessaire pour évaluer la pertinence et le bon dimensionnement de l'UVO au regard des quantités de matière organique encore présentes dans les OMr.

**En savoir + :**  
[projet-ivryparis13.syctom.fr](http://projet-ivryparis13.syctom.fr)

## SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

# À Dolisie, au Congo, un modèle de projet inspirant

En 2018, le projet Gicod pour Gestion inclusive et concertée des déchets solides à Dolisie, achevait sa mise en place. Appuyé par le Gret et financé par l'Union européenne, le Sycotm et la Fondation Suez, il visait l'autonomie et la pérennité d'un service complet de collecte, traitement et valorisation des déchets. Mission accomplie.



Dolisie, 3<sup>e</sup> ville du Congo, rencontrait des difficultés dans la gestion de ses déchets. Un projet pilote, porté par l'ONG française Gret et déployé par la municipalité, a mis en place une filière de ramassage des déchets auprès de 15 000 habitants. Fort de son succès, il a été déployé pour 60 000 habitants. L'objectif : étendre le service de pré-collecte, consolider le recouvrement de la taxe d'enlèvement, élargir le dispositif de transfert et d'évacuation et amorcer une expérimentation de tri et de valorisation.

## AGIR SUR PLUSIEURS LEVIERS

L'un des éléments nouveaux est d'avoir travaillé avec tous les acteurs du territoire de manière concertée, sur l'ensemble de la filière

- de la pré-collecte à la valorisation - durant sept ans. Une campagne de sensibilisation a également été menée auprès de la population sur les risques sanitaires et environnementaux liés aux déchets non traités. Des poubelles ont ensuite été distribuées aux ménages souhaitant adhérer au service de ramassage. La prise en compte de l'existant a également été déterminante, comme le souligne Florian Marchadour, responsable de projet au Gret : « nous avons regardé ce qui fonctionnait ailleurs, à Brazzaville ou à Pointe Noire. En constatant l'inadaptation des motos-bennes, auparavant en place, nous avons choisi un matériel plus rudimentaire mais plus viable. Dans la même perspective, les sites de transfert des déchets ont été construits en inté-

grant le matériel dont disposait déjà la mairie. Ils sont simples, grands, faciles à évacuer. » L'originalité du projet tient aussi « à l'articulation entre les Opérateurs de pré-collecte (OPC), l'opérateur de valorisation et la mairie. Chacun intervenant sur les sites de transfert, cela permet un contrôle respectif de leurs engagements : obligation de dépôt, d'évacuation, de paiement de la taxe, etc. »

## GARANTIR LA PÉRENITÉ FINANCIÈRE

Fin 2018, le service a été transféré entièrement à la mairie de Dolisie et, depuis, 60% de la ville est couverte par la filière de ramassage, financièrement pérenne. Cela tient en outre à un modèle à double niveau. À grande échelle, un service de camions-bennes est géré en régie pour la collecte auprès des principaux producteurs de déchets (marchés, commerces, administrations, etc.). À l'échelle d'un quartier, une délégation de service a été choisie pour le volet pré-collecte, assuré par les OPC. Ils assurent la pré-collecte auprès des particuliers qui leur versent une redevance. Ces OPC déversent ensuite les déchets dans les sites de transit et paient en contrepartie une taxe finançant l'évacuation par les agents municipaux. « Le service est fonctionnel après un an de prise en main par les acteurs locaux, ce qui est une très bonne chose vu la situation économique locale, plus que critique depuis la crise de 2015. », poursuit Florian Marchadour. Autre donnée encourageante : le tri, depuis 2018, des matières organiques, cartons et plastiques par des agents municipaux. La plateforme de compostage, récemment créée, est d'ores et déjà autonome financièrement grâce à la revente du compost aux maraîchers. Une expérience très positive, qui pourrait être capitalisée et diffusée à l'échelle africaine.



Retrouvez toutes les informations du Sycotm sur le site [www.sycotm-paris.fr](http://www.sycotm-paris.fr)



**sycotm**

l'agence  
métropolitaine  
des déchets  
ménagers

**sycotmag** est une publication du Sycotm l'agence métropolitaine des déchets ménagers  
35 bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Internet : [www.sycotm-paris.fr](http://www.sycotm-paris.fr)

Directeur de la publication : Jacques Gautier • Rédacteurs en chef : Martial Lorenzo, Patrice Furé  
• Directrice de la communication : Véronique Menseau • Coordination : Solène Patron  
• Crédits photos : © Sycotm / Ludovic Eliot, Natacha Gonzalez, Bertrand Guigou, Thomas Guyenet, Gilpetipas, Création Comeoz-Cités Plume © Un peu d'air / Bertrand Jacquy,  
© Federec / Bruno Cohen © SIAAP / Eric Facon © Gret • Conception, réalisation : stratéact  
Rédaction : Isabelle Friedmann, Cécile Couturier, Camille Lamouche • Document imprimé par  
Mérico Delta Print, sur papier certifié PEFC - ISSN 1769-8782

